

1. Rôle du Président de jury

Il garantit la conformité des épreuves avec le règlement, qu'il fait appliquer sans interprétation. Il réunit les membres du jury avant l'examen pour repréciser le cadre déontologique de l'évaluation (ex : pas de portable pendant les épreuves, pas de débriefing avec un candidat avant les résultats officiels, l'examineur évalue et ne forme pas lors de l'examen) et préciser que l'application du règlement doit être stricte et est impérative. Il réunit le jury pour la délibération qu'il anime et annonce les résultats. Il est responsable de la conformité du PV, qu'il doit impérativement signer, ainsi que de la répartition des évaluateurs dans les différents jurys, qu'il doit valider. Il rédige le compte rendu qui lui est demandé sur le déroulement de l'examen et doit y faire apparaître au minimum les incidents, et les points sur lesquels l'organisation doit s'améliorer.

2. UC 2 – Dossier pédagogique et connaissances des publics

Le candidat remet au jury un dossier présentant 8 actions d'animation que le candidat a encadré dans le cadre de son stage en situation professionnelle : 4 dans le champ de sa dominante, 4 autres avec 2 actions portant sur chacune des deux autres dominantes existantes. Le dossier de 2 pages par action comporte la fiche pédagogique ou l'itinéraire emprunté, les éléments de préparation de l'action et les consignes de préparation et de déroulement reçues de son tuteur.

Le jury choisit deux actions que le candidat devra lui présenter, dont une dans la dominante du candidat.

Pour les deux actions concernant l'Équitation d'Extérieur, les candidats pourront présenter soit deux itinéraires différents, soit présenter un itinéraire et une fiche pédagogique sur une séance portant spécifiquement sur des situations de PTV réalisées sur un terrain adapté ou une sortie en extérieur à thème.

A l'issue de la présentation de ses deux actions par le candidat, le jury l'interroge sur la conduite de l'action et son bilan.
Durée totale de l'épreuve : 30 minutes.

3. UC 3 – Animation

Le candidat tire un objectif pédagogique au sort et anime une séance pour un groupe de 4 cavaliers minimum de niveau **Galop 4 maximum**.

Tirage au sort d'un objectif de séance pédagogique parmi les six sujets suivants :

- le contrôle de la vitesse,
- le contrôle de la vitesse et de la direction,
- le contrôle de la direction,
- l'équilibre et la stabilité à poney ou cheval,
- la confiance et le dynamisme,
- l'autonomie.

L'épreuve est suivie d'un entretien où le candidat s'auto-évalue, justifie ses choix, propose des remédiations et répond aux questions du jury.

• Dominante Poney :

Le candidat conduit une séance pour des enfants de 6 à 12 ans sur des poneys de taille A, B ou C.

A l'aide d'un jeu qu'il choisit, le candidat conduit une séance d'animation mettant en œuvre des mises en situation ludiques. L'objectif technique doit être traité en utilisant une pédagogie active. Le candidat montre sa capacité à prendre en compte les comportements des cavaliers et à mettre en œuvre les corrections opportunes pour les faire évoluer.

Le nombre d'enfants, leur âge ainsi que les habiletés qu'ils ont déjà acquises sont précisés au candidat.

• Dominante Cheval :

Le candidat conduit une séance pour un public de 14 ans et plus, idéalement des adultes, sur des chevaux ou des poneys de taille D.

A l'aide d'un aménagement du milieu qu'il choisit et implante, le candidat conduit une séance dans laquelle il propose

des mises en situation adaptées aux objectifs.

- **Dominante Équitation d'extérieur :**

1 heure minimum.

Le candidat vérifie le matériel, met son groupe en selle et en mouvement. Il évalue les capacités des cavaliers et l'adaptation de la cavalerie affectée et donne des conseils techniques pour le confort et l'agrément des chevaux et des cavaliers, le contrôle de la vitesse et de la direction ainsi que la correction des aides et des attitudes des cavaliers (durée 15 minutes) puis conduit la sortie en présence d'un membre du jury sur un itinéraire connu et reconnu.

Le candidat prépare son intervention et remet au jury un document de préparation (présentation du public, itinéraire sur carte, choix des allures, durée et déroulement...).

Entretien à l'issue de la sortie en extérieur : 20 minutes.

4. UC 4 – Travail d'un équidé

- **Dominante poney :**

Le candidat tire au sort un atelier parmi les 3 suivants : longe enrênée, longe à l'obstacle, longues rênes. La séance est suivie d'un entretien avec le jury.

Longe enrênée :

Contrats à réaliser par le candidat

1. Travailler sur le cercle aux trois allures avec de nombreuses transitions.
2. Mettre en place l'enrênement habituel du poney et le régler.
3. Effectuer 2 transitions arrêt-départ au trot sur le cercle et sur un tour.
4. Déplacer le cercle.
5. Varier le diamètre du cercle en adaptant l'allure.

L'entretien porte sur la séance présentée et les connaissances théoriques qui s'y rattachent. Le candidat sera évalué sur ses capacités à analyser le travail présenté et à justifier sa progression. En fonction de son analyse, il doit pouvoir proposer un travail à court, moyen ou long terme permettant de résoudre les problèmes spécifiques du poney ou d'améliorer d'une manière plus générale son dressage et son fonctionnement.

Les connaissances théoriques se rapportent :

- aux connaissances générales sur le travail à la longe ;
- à la connaissance des principaux enrênements : rôle, avantages, inconvénients, réglage...

Longe à l'obstacle :

Contrats à réaliser par le candidat

1. Echauffer le poney en vue d'un travail à l'obstacle et mettre en place le matériel pour un travail de gymnastique à l'obstacle. Selon le but recherché : droit, oser, croisillon, barre de réglage...
2. Effectuer, en alternance avec du travail sur le plat, une dizaine de sauts. La hauteur doit être suffisante pour générer un véritable saut.

L'entretien peut porter sur la séance présentée et/ou les connaissances théoriques qui s'y rattachent. Les connaissances théoriques se rapportent à la qualité du geste du poney et au travail à l'obstacle en général.

Le candidat sera évalué sur ses capacités à analyser le travail présenté et à justifier sa progression. En fonction de son analyse, il doit pouvoir proposer un travail à court, moyen et long terme permettant de résoudre les problèmes spécifiques du poney ou d'améliorer d'une manière plus générale sa formation à l'obstacle.

Longues rênes :

Contrats à réaliser par le candidat

1. Travailler sur le cercle et en ligne droite au pas et au trot avec de nombreuses transitions.
2. Effectuer deux transitions arrêt départ au trot.
3. Effectuer une serpentine de trois boucles au milieu du manège. Le candidat doit rester sur la ligne AC.
4. Passer d'un cercle à l'autre en changeant de main.

L'entretien porte sur la séance présentée et les connaissances théoriques qui s'y rattachent. Les connaissances

théoriques se rapportent aux connaissances générales sur le travail aux longues rênes. Le candidat sera évalué sur ses capacités à analyser le travail présenté et à justifier sa progression et son intérêt. En fonction de son analyse, il doit pouvoir proposer un travail permettant d'améliorer le poney.

- **Dominante équitation d'extérieur :**

Le candidat présente une séance de travail montée aux trois allures sur des situations reconstituées d'extérieur, type PTV.

Le terrain doit comporter au minimum une butte avec contre-haut et contre-bas (ou plan ascendant et descendant), un passage d'eau, un fossé et un tronc. Le candidat doit effectuer au minimum un passage sur chaque difficulté.

La séance est suivie d'un entretien avec le jury. Le candidat sera évalué sur ses capacités à analyser le travail présenté et à évaluer le niveau de dressage et les capacités du cheval. En fonction de son analyse, il doit pouvoir proposer un travail permettant d'améliorer le cheval.

- **Dominante cheval :**

Le candidat présente une séance de travail montée aux trois allures sur le plat et à l'obstacle.

Le terrain doit comporter un obstacle de détente, un droit, un oxer ainsi qu'une ligne à 21m50. Hauteur minimum 80 cm. Le candidat doit effectuer au minimum un saut sur chaque obstacle.

La séance est suivie d'un entretien avec le jury. Le candidat sera évalué sur ses capacités à analyser le travail présenté et à évaluer le niveau de dressage et les capacités du cheval. En fonction de son analyse, il doit pouvoir proposer un travail permettant d'améliorer le cheval.

5. UC 5 – Règlementation, santé et bien être pour le transport des équidés

L'épreuve consiste en un QCM de 10 questions portant sur la règlementation, les bonnes pratiques et la sécurité lors des transports d'équidés.

L'organisateur utilise un QCM réglementaire fourni par la FFE ; la demande doit être effectuée au plus tard 1 mois avant l'examen.

Les centres de formation peuvent télécharger le guide de la règlementation du transport d'équidés sur www.ffe.com, espace Ressources, dans la rubrique Equidés / Transport, lorsqu'ils sont identifiés avec leurs codes Club.

Les questions portent sur trois thèmes :

1. Règlementation du transport d'équidés :

- Dates de circulation.
- Permis et poids du camion ou du van, les surcharges.
- Tenue du carnet de route.
- Tenue d'un registre de transport.
- Documents d'identification.
- Diplômes dispensant de la formation au CAPTAV.
- Autorisation du transporteur, agrément du moyen de transport, autorisation de l'établissement transporteur.
- Notion d'activités à but lucratif.

2. Les bonnes pratiques, le bien être :

- Aptitude au transport (transport d'équidés blessés, sédatifs, poulain...).
- Transport de longue ou courte durée : protections adaptées.
- Facteurs de stress.
- Conditions d'aménagement du véhicule – recommandations au niveau du véhicule (sol antidérapant, hauteur sous plafond, espace suffisant, nettoyage, désinfection, litière...).
- Connaître l'aptitude aux transports.
- Intervalles d'abreuvement, d'alimentation et durées de voyage et de repos.

3. La sécurité :

- Permis poids et conditions.

- Chargement, déchargement et manipulation (équipements et procédures, traitement des animaux, séparation, densité de chargement).
- Vigilance en cours de transport (équidés non débourrés, ventilation, juments voyageant avec leurs poulains, abreuvement et alimentation).
- Normes d'équipements spécifiques pour les transports de longue durée.

Références :

- *Règlement CE n°01/2005 du Conseil du 22 décembre 2004 relatif à la protection des animaux pendant le transport et les opérations annexes et modifiant les directives 64/432/CEE et 93/119/CE et le règlement (CE) n°1255/97.*
- *Article R214-49 à R214-62 (arrêté ministériel du 5 novembre 1996).*

Exemples de questions par thèmes

Thème 1 : Règlementation du transport d'équidés

Q1 : Après de quel organisme doit-on réaliser les démarches administratives avant un transport de longue durée ?

- Gendarmerie
- DRIRE
- DDPP

Q2 : D'un point de vue règlementaire, des pauses pour proposer de l'eau sont imposées toutes les :

- 12 heures
- 8 heures
- 4 heures

Q3 : Qu'est-ce que le PTRA ?

Poids d'une remorque

Poids d'un véhicule tracté

Poids d'un ensemble de véhicule

Thème 2 : Les bonnes pratiques, le bien être

Q4 : La protection ci-contre se pose sur :

- L'antérieur gauche**
- L'antérieur droit
- Le postérieur gauche
- Le postérieur droit



Q5 : Si vous ne transportez qu'un seul cheval dans un van deux places, il est préférable de :

- Mettre le cheval du côté droit du van
- Mettre le cheval du gauche droit du van**
- Cela n'a aucune importance

Thème 3 : La sécurité

Q6 : Une fois le cheval embarqué dans un van 2 places, que faut-il faire en premier ?

- Mettre la barre de recul**
- Fermer la porte arrière ou le pont du van
- Attacher le cheval

Q7 : Le pont antidérapant et les ridelles sont obligatoires dès lors que l'inclinaison du pont est supérieure à :

- 5%
- 17,6%**
- 30%